

Deux columbariums à Louvie-Juzon



Un columbarium est un lieu où sont déposées les cendres cinéraires d'une personne défunte.

Avec l'évolution des pratiques religieuses et des choix individuels, les columbariums voient de plus en plus le jour dans tous les cimetières. De

nombreuses Communes avoisinantes s'en sont dotées depuis longtemps et Louvie-Juzon n'a fait que se mettre à la page, devançant une obligation qui ne saurait tarder. Deux columbariums modulables ont ainsi été réalisés à Louvie-Juzon. A la fois sobres et esthétiques, ils conjuguent le marbre rose Porrino et le granit brut du Tarn. Le premier, celui du cimetière du bourg, propose aujourd'hui, cinq cases individuelles ainsi qu'un "jardin du souvenir". Le second, situé au cimetière des hameaux, est plus petit, avec deux cases seulement mais a également son propre "jardin du souvenir". Chacun de ces columbariums a été réalisé avec des possibilités d'extension au cours des années à venir.



Le clocher soulagé

Le petit frêne qui narguait insolemment tout le village, accroché au clocher de l'église a été déraciné. Pour cela, il n'aura pas fallu lésiner sur les moyens : une nacelle de chez Ayala dans laquelle montaient quelques maçons aguerris était toute indiquée ! La plante, qui mesurait près de 3 m de haut, avait déjà commencé son travail de sape, infiltrant ses racines entre les pierres de l'édifice, les déchausant et mettant en danger, à moyen terme, les installations en contrebas. L'arbuste enlevé, tout un travail de



maçonnerie devait alors être fait pour réparer les dégâts déjà occasionnés. Ainsi débarrassé, le clocher a retrouvé toute sa dignité et le village peut dormir tranquille.

Le mot du Maire

La mesure 112 du Grenelle Environnement prévoit l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides par le Conservatoire du littoral et les Agences de l'eau afin de les préserver de l'activité humaine.

Des études montrent que la destruction des zones humides coûte souvent plus cher à la collectivité que leur conservation. L'évaluation économique des fonctions et services écologiques de ces zones permet de montrer que cette politique de préservation est justifiée au regard des bénéfices qu'elle procure à la société humaine. La valeur moyenne des principaux services rendus par les zones humides (lutte contre les inondations, épuration de l'eau) est estimée à 1613€/ha/an et pour les tourbières 1728€/ha/an doivent être rajoutés pour le stockage du carbone.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'arrêté Préfectoral portant sur la protection du biotope de la tourbière de Pédestarrès. Dès lors, un plan de gestion est en préparation avec le Conseil Général (propriétaire d'une partie sur Sainte Colome) le Parc National des Pyrénées et les services de l'état en vue d'engager des travaux de restauration et de développement touristique.

Patrick LABERNADIE

La cabane avance



Commencés à la fin de l'été, les travaux de construction de la cabane des bergers, à Jaout, se poursuivent à un rythme soutenu. La course contre la montre est d'ores et déjà commencée et les premiers flocons tombés fin octobre n'ont fait que concrétiser les craintes maintes fois répétées. Le Pact du Béarn, maître d'œuvre du projet, reste néanmoins confiant et assure que le chantier sera terminé au cours des semaines à venir. Encore une fois, souhaitons que l'hiver n'ait pas la mauvaise idée d'être trop précocé, cette année...

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} octobre 2010

Après trois saisons de marchés à Louvie-Juzon qui ont véritablement égayé la place du village, le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de laisser gratuite l'occupation du domaine public à l'occasion de ces différents marchés. L'objectif est, avant tout, de favoriser le dynamisme du village.

Des travaux d'éclairage public seront réalisés afin de permettre la mise en place de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année.

La Commune adhérant déjà au service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (Maison des Communes des Pyrénées Atlantiques), une convention sera signée pour traiter l'intégralité

du dossier de construction de l'école maternelle, première tranche du projet de construction d'un groupe scolaire.

Suite à la demande de Monsieur LACOSTE d'échanger deux parcelles de terrain (une privée contre une communale), le Conseil Municipal avait précédemment donné un accord de principe. Une visite sur les lieux a permis de mesurer l'importance des travaux nécessaires à la réalisation de places de parking. En conséquence, le Conseil décide de procéder à l'échange envisagé et de vendre à Monsieur LACOSTE le surplus de terrain. Il fixe le prix du dit terrain.

Le Conseil autorise que soit installée une plaque commémorative à la mémoire d'un éleveur décédé sur les estives de la Commune.

Révision de la voirie communale

Le dernier classement de la voirie communale date de 1959. Or, au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, certains de ces chemins ont disparu ou se sont bouchés, d'autres ont été créés, des lotissements ont été construits... Une mise à jour de toute la voirie s'imposait donc.

Tout au long de l'été, chaque chemin rural, chaque voie communale, chaque rue et chaque place a été visité, référencé, mesuré et photographié. Les catégories ont été précisées pour affiner le classement des chemins ruraux notamment.

Ont ainsi été répertoriés : 74 Chemins Ruraux, 12 Voies Communales, 41 Rues et 12 Places au village. Soit une longueur cumulée qui dépasse allègre-



ment les 60 kilomètres de voies !

L'objectif de ce travail est double : non seulement il permet une actualisation des tableaux de classement de la voirie mais également, à partir de cet état des lieux, il permettra une organisation et une planification objectives des travaux d'entretien et d'amélioration de ces chemins.

Le lac de Jaout a été vidé et réparé



A trois reprises, cette année, l'installation qui permet d'alimenter les abreuvoirs situés au fond de Jaout est tombée en panne ayant comme conséquence immédiate d'assécher les

points d'eau situés en contrebas. Les origines du mal sont connues depuis longtemps : une absence de crépine

au fond du lac ainsi qu'une accumulation de vase et de déchets (ficelles, plastiques, gobelets, tôles...) qui s'agglutinent et qui finissent par boucher les canalisations.

Pour remédier à cela, le lac inférieur a été vidé et nettoyé. Une crépine a été remise en place avec un dispositif qui permettra de la maintenir entre le fond et la surface.

A cette occasion, le lac a été précisément mesuré en vue du remplacement de la bêche qui donne quelques signes de fatigue sous les ardeurs du soleil.

Commissions...

La Commission Voirie appelle chaque citoyen à adresser à la mairie des propositions de nom de rue concernant les voies des lotissements du Pré du Rey et d'Espalungue qui restent à baptiser.

Une nouvelle piste, encore encombrée par des arbres déracinés par la tempête Xynthia, a été dégagée. Il s'agit de la piste menant aux estives de Peyranère. C'est un petit groupe de bénévoles volontaires et décidés qui s'est chargé du chantier. Une nouvelle initiative à encore féliciter !



Les jeunes de la Commune nés entre 1^{er} juillet 1994 et le 30 décembre 1994 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

Des travaux seront prochainement réalisés à l'église afin de renforcer la sécurité et mieux lutter contre les risques d'effraction et de vol.



La Commission Animation a fixé la date du Marché de Noël de Louvie-Juzon au 12 décembre 2010 sans pour autant pouvoir garantir un nombre suffisant de commerçants... Confirmation sera donnée dans la presse et sur le site internet.

Il est rappelé aux jeunes qui ont eu 18 ans au cours de l'année ainsi qu'aux personnes nouvellement arrivées dans la Commune que pour être inscrit sur les listes électorales, il convient de s'adresser à la mairie avant le 31 décembre 2010, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Un nouveau recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Deux agents recenseurs pour le bourg et un pour les hameaux seront nécessaires. Les personnes intéressées par de telles fonctions sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie.

Du côté des associations...

On fêtera la Saint Martin à Louvie-Juzon

Les Fêtes de la Saint Martin se dérouleront les 10 et 11 novembre prochains. Elle commenceront le mercredi soir avec un bal animé par Podium Etoile à partir de 22h.30. Le lendemain, le jeudi 11 novembre, aura lieu une messe en l'église de Louvie-Juzon dès 10h.45. Celle-ci sera suivie d'une cérémonie au Monument aux Morts et, aux alentours de midi, d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes, au Foyer Rural et auquel tout le village est invité. Cet apéritif sera animé par Blue Ridge. S'en suivra un repas préparé par le traiteur M Jean-Pierre LARRIEU avec comme menu : Jamba-

laya (riz, merguez, jambon, gambas, poulet, etc.), Tarte aux pommes et café.



La participation à ce repas s'élève à 10 € par personne et nécessite une inscription préalable en téléphonant au 05.59.05.79.47 ou au 05.59.05.64.65.

N'hésitez pas à vous renseigner en appelant ces mêmes numéros.

Un repas pour nos Aînés.

Pour la troisième année consécutive, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et le Conseil Municipal de Louvie-Juzon organisent un repas pour les personnes de la Commune âgées de 70 ans et plus, à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Toujours placé sous le signe de la rencontre, ce repas aura lieu le **dimanche 5 décembre 2010** à partir de 12h., dans un Foyer Rural spécialement chauffé pour l'occasion.

L'animation de cette rencontre sera assurée par le talentueux groupe Rétro Mélody.

Le repas sera préparé par le maître en la matière : M Jean-Pierre LARRIEU, traiteur à Louvie-Juzon.

Le menu sera le suivant :

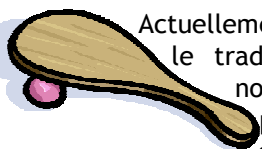
Kir de bienvenue
Garbure
Cassolette de poisson
Rôti de veau
Garniture de légumes
Salade
Fromage
Bûche de Noël
Café



Les personnes âgées de 70 ans et plus qui résident sur la Commune et qui n'auraient pas reçu d'invitation (parce que non inscrites sur les listes électorales) sont chaleureusement invitées à se faire connaître auprès de la mairie de Louvie-Juzon avant le 15 novembre afin de ne pas rater ce moment que chacun espère aussi convivial que les années précédentes.

Pour celles et ceux empêchés ce jour à ou désireux de ne pas prendre part à cette festivité, comme les années précédentes, un colis leur sera apporté à domicile au cours des jours suivants. Chacun fera donc l'objet d'une attention singulière.

Au Foyer Rural



Actuellement se déroule le traditionnel tournoi mixte de pala qui rassemble tous les amateurs de la discipline qui, de plus, apprécient la bonne humeur et la convivialité toujours présentes lors de ces rencontres. Les finales se dé-

rouleront le samedi 11 décembre 2010, dans l'après-midi, suivies de la remise des prix. Soyez nombreux à venir assister à cet événement à la fois sportif et sympathique.

Ça marche fort pour les seniors gar-

A l'école...

Des travaux à l'étude...

La cour de l'école élémentaire fait actuellement l'objet d'une réflexion. En effet, le bac à sable, jadis incontournable dans une école primaire, n'est plus d'aucune utilité aujourd'hui. C'est un endroit où il n'est pas possible de garantir une hygiène suffisante mais qui représente également un danger potentiel pour les enfants. L'idée est donc de le faire disparaître. A cette

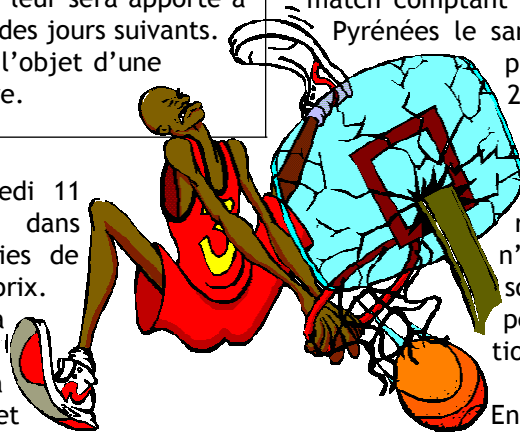


occasion, c'est toute la partie ouest de la cour qui pourrait être revue : les vieilles souches seraient enlevées, les bancs remplacés et tout l'espace serait bitumé. La proposition a été accueillie avec intérêt lors du Conseil d'Ecole du mardi 19 octobre dernier.

Ont été élus lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole et à la Caisse des Ecoles :

- Mme Muriel TYAS
- Mme Dorothy ROSSI
- M Jean-Michel BASCUGNANA
- Mme Caroline TANNER
- M Andrès SIO-GONZALEZ

çons de la section Basket du Foyer Rural. En effet, ceux-ci disputeront un match comptant pour la Coupe des Pyrénées le samedi 13 novembre prochain à partir de 20h.30, au Foyer de Louvie-Juzon. Le spectacle et l'ambiance sont assurés. Là encore, n'hésitez pas à venir soutenir cette équipe en pleine évolution.



Enfin, l'Assemblée Générale du Foyer Rural se tiendra le **vendredi 19 novembre prochain, à partir de 20h.30.**

Toujours à propos du P.C.S...

Dans le journal n° 15, une présentation était faite du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) récemment élaboré à Louvie-Juzon et trois fiches concernant les conduites à tenir en cas d'inondation, d'accident de transport de matières dangereuses ou de feux de forêt étaient diffusées. Ces consignes seraient incomplètes sans les deux fiches ci-dessous relatives aux tempêtes et aux tremblements de terre.

CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT LES TEMPÊTES

AVANT

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.
- S'éloigner des bords de mer et des lacs.
- Annuler les sorties en mer ou en rivière.
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.

PENDANT

- Il ne faut en aucun cas sortir
- Ecouter la radio. S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.
- Ne pas téléphoner.

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

tes et aux tremblements de terre.

CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT LES SÉISMES

AVANT

- privilégier les constructions parasismiques.
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- fixer les appareils et meubles lourds.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.

- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut s'abriter sous un porche.

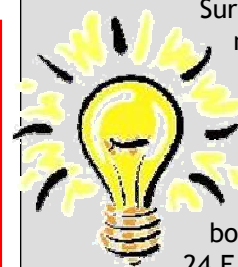
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.
- ne pas prendre l'ascenseur.
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.

Clin d'œil du temps passé

Séance du 15 mars 1907



Sur la proposition du maire, Le conseil décide d'abaisser comme suit les abonnements à la lumière électrique : La lampe de seize bougies ne payera que 24 F à la place de

26 F,

La lampe de dix bougies ne payera que 18 F à la place de 20 F,

La lampe de cinq bougies ne payera que 12 F à la place de 14 F,

Cette réduction sur les abonnements comptera à partir du 1er janvier 1908.



Une solidarité exemplaire au village !

Les 23 et 24 octobre derniers, un homme était porté disparu à Pédéhourat. A cette occasion, la gendarmerie mobilisait des moyens importants pour le rechercher. Parallèlement, la famille, les amis, les voisins, les chasseurs, les élus et d'autres bonnes volontés s'unissaient pour apporter leur soutien et participer activement aux opérations. Un élan de solidarité exceptionnel qu'il convient de souligner.

L'histoire a connu un dénouement heureux et l'homme a été retrouvé au petit matin du dimanche, sain et sauf.

La famille et les proches, particulièrement touchés par la sympathie et la fraternité qui se sont exprimées à cette occasion, tiennent à remercier vivement et chaleureusement tous ceux et toutes celles (près d'une centaine de personnes !) qui se sont mobilisés à leurs côtés.

Et la bibliothèque ?

L'intérêt porté à lecture à Louvie-Juzon ne date pas d'hier. Il y a une vingtaine d'années déjà, le Conseil Municipal votait la création d'une bibliothèque à l'école. Aujourd'hui, le projet est tout autre : il s'agit d'ouvrir une véritable Bibliothèque Municipale (dont l'école reste un usager privilégié) qui s'inscrit dans le « réseau lecture » impulsé par la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt) au sein de la C.C.V.O. (Communauté de Communes de la Val-

lée d'Ossau). L'objectif reste donc de favoriser l'accès à la culture en valorisant le livre mais également en promouvant tout ce qui gravite autour (expositions, spectacles, rencontres...) Les réunions se succèdent et le projet avance. L'ouverture officielle de la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon devrait donc pouvoir se faire très prochainement.



Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 9h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire : le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON
Tél. 05 59 05 61 70
Fax 05 59 05 74 56
Email : mairie.louvie@orange.fr
Site : louvie-juzon.fr